

## Étude économique de la Belgique, 2007

**Quels sont les principaux défis politiques ?**

**Comment la politique budgétaire peut-elle être rendue soutenable ?**

**Comment le fonctionnement du marché du travail peut-il être amélioré ?**

**Comment les évolutions salariales peuvent-elles mieux refléter les conditions locales du marché du travail ?**

**Comment l'efficacité de l'enseignement supérieur peut-elle être améliorée ?**

**La performance du secteur financier pourrait-elle être encore renforcée ?**

**Une politique réglementaire moins prescriptive pourrait-elle être efficace et renforcer la concurrence ?**

**Pour plus d'informations**

**Références**

**Où nous contacter ?**

**L'Observateur** ocde

### Résumé

**L'économie belge s'est engagée dans une phase de reprise solide.** La réalisation de l'équilibre budgétaire depuis le début de la décennie a permis une baisse rapide de la dette publique en proportion du PIB, créant ainsi un contexte macroéconomique favorable à la reprise. De plus, les réformes structurelles, en particulier celles du marché du travail, donnent des premiers résultats. La production s'est accélérée et, à la mi-2006, elle affichait un taux d'expansion de 3 % – soit le rythme le plus élevé depuis 2000. La croissance étant largement supérieure au potentiel, certains facteurs de production subissent déjà des tensions. L'enjeu est de poursuivre les politiques axées sur la stabilité et la réforme pour stimuler la croissance tendancielle de l'économie, d'autant qu'il va falloir faire face au vieillissement de la population.

**Le maintien de la viabilité des finances publiques à long terme exigera sans doute des réformes supplémentaires.** Les dépenses de sécurité sociale liées au vieillissement devraient s'accroître de quelques 6 points de pourcentage du PIB d'ici à 2050. La stratégie gouvernementale actuelle vise à sécuriser le système jusqu'en 2030, d'où la nécessité de mesures supplémentaires pour assurer la viabilité budgétaire après cette date. Une nouvelle diminution des taux d'imposition marginaux pourrait contribuer à une hausse du taux d'activité et, partant, à un élargissement de la base taxable, mais de telles réductions ne pourraient être soutenables que si la croissance des dépenses est strictement encadrée. La limitation des dépenses est essentielle, non seulement au niveau de l'administration fédérale, mais aussi aux autres niveaux de l'État, où les dépenses ont été les plus dynamiques. Tous les échelons des pouvoirs publics doivent partager le fardeau qu'impose la perspective du vieillissement de la population.

*Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de la Belgique pour 2007. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.*

**Les politiques du marché du travail ont pour objectif d' accroître le taux d'activité.** Le gouvernement a entrepris de fermer les voies vers la retraite anticipée, de ne verser des indemnités aux chômeurs d'âge très actif (c'est-à-dire de 25 à 54 ans) qu'en contrepartie d'un effort de recherche d'emploi et d'améliorer l'échange de renseignements entre les services publics pour l'emploi. Les résultats obtenus jusqu'ici sont positifs, mais limités. Des politiques d'activation sont en place, mais tous les chômeurs ne sont pas totalement assujettis aux obligations de recherche d'emploi. En outre, il n'y a pas de mécanisme de réduction progressive des indemnités de chômage, comme cela existe dans un certain nombre d'autres pays. Une augmentation des taux d'emploi reste envisageable, car toutes les possibilités de cessation précoce de l'activité n'ont pas été éliminées et les subventions salariales ne sont pas ciblées complètement sur les travailleurs à bas salaires. En outre, du fait du système centralisé de négociations salariales, les évolutions des salaires ne reflètent pas suffisamment les conditions locales du marché du travail.

**L'enseignement supérieur s'est développé ces dernières décennies, si bien que la Belgique est en voie de disposer d'un stock de capital humain relativement élevé.** Mais il n'y a pas eu d'augmentation correspondante des financements, ce qui, en l'absence de réforme, pourrait, à la longue, avoir une incidence négative sur la qualité de l'enseignement. L'augmentation des droits d'inscription offrirait aux établissements d'enseignement supérieur une source autonome de financement et stimulerait davantage la concurrence entre eux. Une telle mesure encourage les étudiants à internaliser le coût de leur formation et à opter pour des filières en rapport avec leurs capacités. Le choix des études devrait être facilité par la publication d'informations sur la qualité des études et les perspectives d'emploi futures. Les obstacles financiers à l'accès peuvent être réduits par des prêts études sous conditions de ressources, accompagnés éventuellement de subventions également liées aux ressources. L'augmentation des droits d'inscription n'étant pas actuellement à l'ordre du jour, d'autres formes d'incitations économiques peuvent être envisagées.

**Par son efficacité, le secteur financier a contribué à la croissance, mais il pourrait être encore plus performant.** Les ventes liées de produits dans les services bancaires de détail, qui ont pour but de fidéliser les consommateurs, pourraient représenter un obstacle au changement de banque et contribuer à réduire les forces de la concurrence. Dans le même ordre d'idée, plusieurs incitations fiscales ont été introduites pour influencer sur le comportement d'épargne des ménages et réaliser divers autres objectifs de l'action publique. Leur efficacité-coût doit être évaluée par rapport aux avantages potentiels d'une réduction des taux d'imposition. En plus, plusieurs dispositifs de protection des consommateurs restreignent la souscription de crédits. En particulier, le recours des consommateurs aux emprunts garantis par leur patrimoine immobilier est limité, Cela pourrait être dû en partie à l'absence de réglementation adéquate en matière d'hypothèques. ■

### Quels sont les principaux défis politiques ?

La reprise économique en Belgique apparaît de nature plus durable que lors de redémarrages précédents. En 2006, l'activité s'est raffermie pour atteindre un taux de croissance de 3 % en glissement annuel. L'économie a bénéficié de la reprise dans l'Union européenne, de conditions monétaires stimulantes et des effets bénéfiques des réformes pluriannuelles de l'impôt et du marché du travail mises en œuvre par les autorités. La croissance dépasse légèrement la moyenne de la zone euro depuis 2002. D'après l'OCDE, l'expansion devrait se poursuivre à un taux supérieur au potentiel au cours des deux années à venir, si bien que l'écart de production sera presque résorbé à la fin de 2008. Néanmoins, quelques signes montrent déjà que certains facteurs de production subissent des tensions : le taux d'utilisation des capacités avoisine les points hauts historiques et un nombre croissant d'entreprises déclarent avoir des difficultés à embaucher des travailleurs qualifiés. En outre, les exportateurs perdent des parts de marché, car la compétitivité extérieure s'est affaiblie, sous l'effet en partie d'une hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre plus élevés que chez les partenaires commerciaux, mais aussi pour des raisons structurelles, notamment la composition sectorielle et géographique des exportations. Par conséquent, un nouveau renforcement du potentiel productif et une plus grande flexibilité des salaires seront essentiels pour consolider les perspectives de croissance à long terme. La persistance d'un chômage élevé – malgré la vigueur accrue des créations d'emplois – donne à penser que la réforme du marché du travail doit rester l'une des priorités de l'action publique.

D'un point de vue général, l'économie belge affiche un certain nombre de points forts. L'écart cyclique de la production par rapport à sa tendance est en général faible comparé aux autres pays, du fait d'une politique macroéconomique avisée. Cette stabilité relative a peut-être réduit les coûts potentiels d'un degré plutôt élevé de rigidité nominale, dans la mesure où des ajustements très profonds des marchés des produits et du travail n'ont pas été nécessaires ces dernières décennies. Le niveau de revenu par habitant est resté élevé au regard de la moyenne internationale. En outre, la Belgique a maintenu de confortables excédents courants, ce qui a permis l'accumulation continue d'avoirs extérieurs nets. La croissance de la productivité n'a pas été très dynamique ces dernières années, mais le niveau moyen de productivité des travailleurs belges est parmi les plus élevés au monde, ce qui pourrait tenir en partie à la sous-représentation des emplois peu qualifiés et peu productifs. À cela s'ajoutent des niveaux d'emplois faibles en comparaison internationale, même si les taux d'activité affichent désormais une nette tendance à la hausse. Au total, la Belgique semble raisonnablement bien placée pour cueillir les fruits de la mondialisation et faire face au vieillissement démographique. Mais un ajustement efficace exigera des politiques qui, à moyen et à long terme, favorisent une croissance continue et plus forte de la productivité, tout en continuant à court terme d'augmenter la proportion de personnes ayant un emploi. Les autorités se sont montrées conscientes de la nécessité de mener des réformes, et leurs actions ont produit des résultats visibles : ainsi, la réalisation systématique de budgets publics équilibrés s'est traduite par une forte réduction de la dette publique en proportion du PIB ; de même,

la reprise de la création d'emplois s'est accompagnée d'une hausse des taux d'activité, surtout chez les travailleurs âgés. Le gouvernement entend garder le cap sur les réformes économiques et a donc axé son programme national de réforme sur des priorités-clés en vue de concrétiser des perspectives de croissance durable à long terme : créer un marché du travail plus dynamique, consolider le budget, assurer l'avenir du système de protection sociale et mieux protéger l'environnement. Il devrait en outre s'employer en priorité à intensifier davantage la concurrence sur les marchés de produits dans un certain nombre de secteurs abrités. La présente *Étude* ne couvre pas toutes ces priorités, mais elle examine de façon détaillée : i) la stratégie globale conçue pour faire face aux importantes conséquences budgétaires du vieillissement ; ii) les réformes du marché du travail entreprises par le gouvernement pour stimuler l'emploi ; iii) la montée des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur et les tensions qui en résultent ; et iv) la contribution du secteur financier à la prospérité à long terme. ■

### Comment la politique budgétaire peut-elle être rendue soutenable ?

Depuis 2000, le budget des administrations publiques est maintenu strictement en équilibre, ce qui a aidé à ramener le niveau de la dette brute d'environ 110 % à moins de 90 % du PIB en 2006. Cependant, il sera désormais plus difficile d'abaisser le ratio d'endettement. En effet, l'excédent primaire a été considérablement réduit (de 6½ % du PIB en 2000 à environ 4 % en 2006) car les autorités ont utilisé une partie des économies de charges d'intérêts pour accroître les dépenses. Si cette action budgétaire expansionniste a favorisé la reprise, la dissipation des gains exceptionnels sur les paiements d'intérêts rend plus difficile le maintien des finances publiques sur une trajectoire viable en longue période. Des mesures ponctuelles (vente d'actifs immobiliers, versement de dividendes spéciaux par des entreprises publiques et titrisation d'arriérés d'impôts, par exemple) équivalant à 0.5 % du PIB chaque année en moyenne ont aidé à la réalisation de l'équilibre budgétaire, ce qui a contribué à la consolidation indispensable.

L'objectif de la politique budgétaire devient à nouveau plus ambitieux. Dans le cadre de la stratégie gouvernementale de préfinancement du coût du vieillissement, le plan à long terme des autorités consiste à dégager un excédent budgétaire de 0.3 % du PIB en 2007 puis à l'accroître de 0.2 point de PIB chaque année jusqu'à ce qu'il avoisine 1½ % du PIB en 2013. L'excédent sera maintenu à ce niveau jusqu'en 2018, avant d'être progressivement ramené à zéro à l'horizon 2030. Les excédents sont affectés au Fonds de Vieillessement – principal instrument de préfinancement – qui sera utilisé pour financer les dépenses supplémentaires liées au vieillissement. La mise en œuvre de ce plan exige d'importants efforts d'assainissement budgétaire, non seulement à cause des objectifs plus ambitieux de la politique budgétaire, mais aussi parce que les charges d'intérêts décroîtront moins rapidement à l'avenir. En outre, on peut se demander si l'horizon temporel de la stratégie budgétaire est suffisamment lointain pour couvrir la majeure partie des conséquences du vieillissement de la population. La stratégie gouvernementale de préfinancement vise la

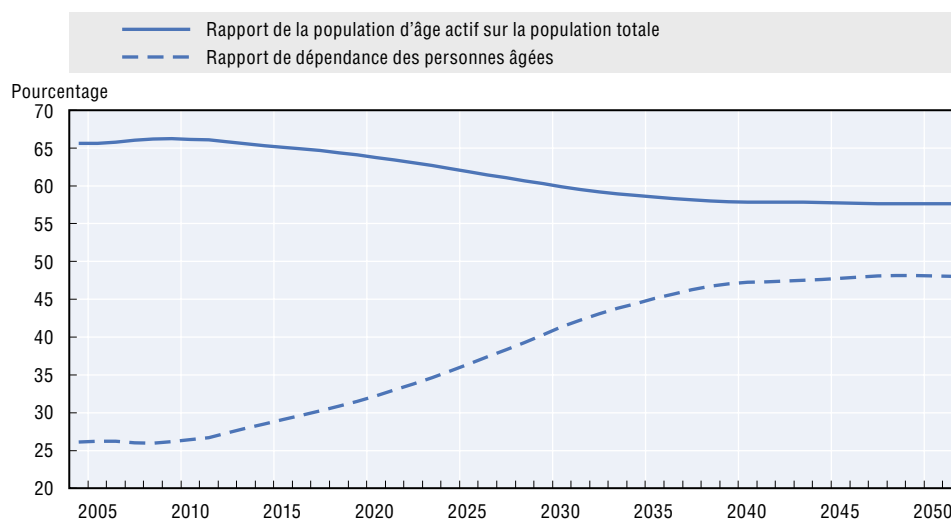
couverture des coûts supplémentaires liés au vieillissement jusqu'à 2030 seulement; or, d'importantes charges budgétaires du vieillissement se feront aussi sentir dans les décennies ultérieures. Les autorités doivent donc se fixer des objectifs budgétaires encore plus ambitieux, associant un préfinancement plus étendu, un élargissement de la base d'imposition, une limitation des dépenses et des réformes du marché du travail. L'ampleur des efforts additionnels nécessaires pourrait être réduite par une diminution des taux de remplacement des pensions – mais ceux-ci sont déjà bas en comparaison des autres pays. Une option plus réaliste serait de relever l'âge effectif de la retraite, par exemple en modulant progressivement l'âge légal d'ouverture des droits à une pension à taux plein en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. Pour faire face aux enjeux budgétaires que représente le vieillissement, il faudra améliorer la transparence comptable et renforcer la coordination entre les niveaux de pouvoir, notamment parce que, dans le cadre des dispositions actuelles, la majeure partie des dépenses supplémentaires liée au vieillissement doit être supportée par le niveau fédéral, sans perspective de compensation appropriée du côté des recettes.

L'ampleur de l'effort de consolidation budgétaire requis conduit à penser que des mesures s'imposent à la fois du côté des dépenses et du côté des recettes. Sa réalisation par des restrictions du côté des dépenses ne peut être réalisée par le seul gouvernement fédéral, car les pouvoirs de celui-ci en matière de dépenses discrétionnaires sont relativement limités. Par conséquent, tous les niveaux de pouvoir doivent prendre part au processus d'assainissement, en maîtrisant les dépenses. De fait, vu l'importance marquée de la décentralisation budgétaire, tous les niveaux de pouvoir doivent dégager des excédents afin de contribuer à l'effort de préfinancement. Dans cette optique, ils pourraient envisager de travailler de concert

### Graphique 1.

#### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

En % de la population  
totale



Source : OCDE, Eurostat.

*pour établir une norme qui plafonnerait la croissance de l'ensemble des dépenses des administrations publiques. De plus, il faut porter attention aux excédents en termes structurels, de manière à éviter les politiques procycliques de dépense, et veiller à les définir de manière à exclure le recours à des mesures ponctuelles, qui ne sont pas applicables indéfiniment. Afin de préserver et d'amplifier les effets bénéfiques des récents efforts déployés par les autorités pour abaisser les taux d'imposition marginaux, les recettes nécessaires pour maintenir la consolidation budgétaire ne pourront être générées qu'en élargissant directement et indirectement la base d'imposition, grâce notamment à la suppression d'une série de dépenses fiscales et à l'accroissement du taux d'activité. ■*

### Comment le fonctionnement du marché du travail peut-il être amélioré ?

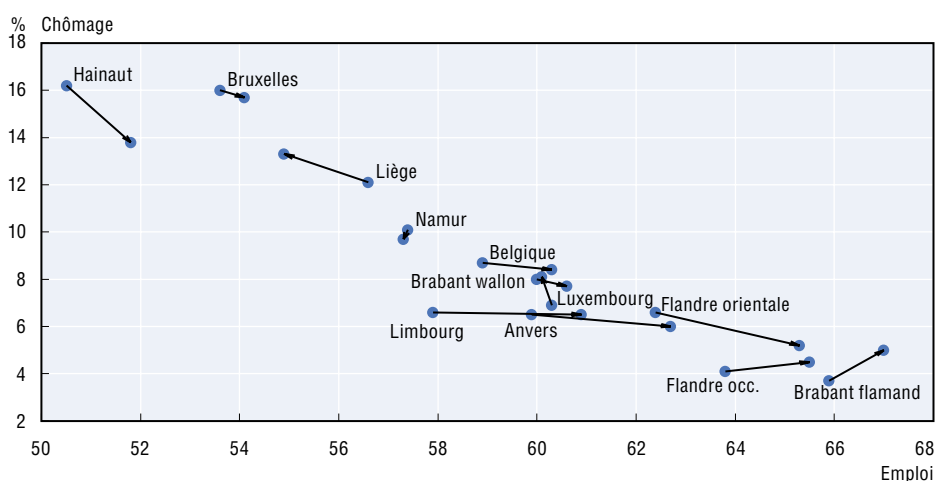
Depuis 2000, une proportion notable des nouveaux postes ont été créés dans le secteur public, bien que plus récemment le secteur privé soit devenu la principale source de la croissance de l'emploi, ce qui est une évolution bienvenue. L'augmentation du niveau d'emploi allant de pair avec une expansion de l'offre de main-d'œuvre, le taux de chômage n'a pratiquement pas varié. La Belgique reste donc caractérisée par un niveau de chômage élevé, des taux d'activité en hausse mais encore bas, et un déséquilibre marqué entre la demande et l'offre de main-d'œuvre, illustré par de fortes disparités géographiques dans la situation du marché du travail. Par conséquent, les autorités devraient continuer de centrer leurs efforts sur l'amélioration des performances du marché du travail.

Le gouvernement belge a récemment pris une série de mesures pour décourager la sortie précoce du marché du travail et faciliter le retour à l'emploi de personnes ayant cessé leur activité. Ces actions ont consisté notamment à fermer certaines voies vers la pension anticipée, comme le stipule le Pacte de solidarité entre les générations. En outre, des mesures d'activation ont été appliquées, avec notamment des plans individualisés de retour à l'emploi, des entretiens de suivi et des sanctions possibles en cas d'insuffisance des efforts de recherche d'emploi. Toutefois, ce dispositif d'activation ne s'applique qu'aux chômeurs de moins de 50 ans ayant connu des périodes de chômage relativement longues. En revanche, d'autres politiques du marché du travail sont restées inchangées ; c'est le cas en particulier du système d'indemnisation du chômage. Il faut donc mettre davantage l'accent sur les interventions destinées à valoriser le travail. *L'efficacité des mesures d'activation pourrait être renforcée en limitant la durée de versement des allocations de chômage. Une autre approche, que le gouvernement pourrait envisager, serait de réduire progressivement les prestations. Cette action pourrait se doubler d'un relèvement du taux de remplacement initial. La surveillance de l'effort de recherche devrait être une tâche conjointe des services publics de l'emploi fédéraux et régionaux, ce qui contribuerait aussi à assurer la cohérence des mécanismes de rétroaction et de sanction. Afin d'améliorer les taux d'emploi des groupes ayant un lien plus faible avec le marché du travail, il faudrait appliquer différentes mesures telles que la fermeture d'autres voies vers la retraite anticipée, la mise en œuvre d'une activation précoce pour les jeunes quittant l'école, la réduction des taux marginaux effectifs élevés d'imposition applicables aux travailleurs à bas salaires et un meilleur ciblage des subventions salariales au profit des travailleurs peu qualifiés. ■*

### Comment les évolutions salariales peuvent-elles mieux refléter les conditions locales du marché du travail ?

L'accent mis sur la modération salariale est un élément important de la stratégie des autorités. Le système centralisé de négociations salariales vise à préserver la compétitivité extérieure en fixant une norme indicative pour la hausse maximale des coûts de main-d'œuvre de manière à rester en phase avec les trois principaux partenaires commerciaux. Il existe aussi une limite inférieure à la hausse des salaires résultant du système d'indexation automatique les reliant aux prix. Le système d'indexation s'impose à tous, et les clauses de non participation en vigueur dans les accords de branche sont rarement appliquées. Ces caractéristiques font que les négociations sont cantonnées dans une fourchette étroite définie par le plancher d'indexation et par le plafond de hausse des salaires, qui était récemment de l'ordre de 1-2½ pour cent à peine pour la période de deux ans couverte par les conventions salariales. De ce fait, dans la pratique les salaires ne sont guère modulés en fonction de considérations géographiques. Par conséquent, le système centralisé de négociations salariales devrait être révisé de façon à ce que les variations de salaire reflètent mieux les conditions locales du marché du travail. À cet effet, il faudrait au moins faciliter l'exercice des clauses de non participation et encourager le recours aux accords salariaux « all-in ». À moyen terme, il serait souhaitable que les partenaires sociaux envisagent d'éliminer progressivement le système d'indexation, de façon à permettre une plus grande flexibilité des salaires réels. Les réformes peuvent aussi s'inspirer de l'évolution des négociations salariales dans certains des pays nordiques, où les conditions locales sont de plus en plus intégrées dans le cadre central de négociation. ■

**Graphique 2.**  
**TAUX D'EMPLOI ET**  
**DE CHÔMAGE DANS**  
**LES PROVINCES BELGES**  
**1999-2004**



Source : Eurostat.

## Comment l'efficacité de l'enseignement supérieur peut-elle être améliorée ?

L'enseignement supérieur s'est rapidement développé au cours des décennies écoulées, le système cessant d'être orienté vers les élites pour offrir une formation supérieure à une proportion beaucoup plus élevée de chaque génération. En conséquence, le faible niveau de formation de la population a été amélioré et la Belgique est en passe d'avoir une dotation en capital humain relativement forte. Le système tertiaire est actuellement fondé sur les principes d'accès libre, de bas niveaux de droits d'inscription et du droit des étudiants à une seconde chance après un premier échec dans l'enseignement supérieur. Certaines mesures ont été prises au niveau communautaire pour améliorer encore la qualité de l'enseignement supérieur, notamment l'adaptation des programmes, l'introduction d'un système de comptes d'apprentissage, la limitation de la durée des études nécessaires à l'obtention d'un diplôme, l'élargissement des possibilités d'admission sur la base de l'expérience professionnelle et le renforcement de la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur. Il est à craindre, cependant, que l'amélioration de la qualité ne soit difficile à maintenir, face à l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits, sans un accroissement correspondant des financements. À l'heure actuelle, les droits d'inscription sont trop bas pour contribuer réellement à une amélioration de la qualité. Le faible niveau des frais de scolarité incite aussi de nombreux étudiants à considérer l'enseignement comme un bien gratuit. Les taux d'inscription sont donc élevés la première année, avec une sélection initiale limitée, mais à la fin de la première année le taux d'échec est considérable, d'où de fréquents changements de filière.

*Une première mesure pour accroître l'efficacité du système d'enseignement supérieur consisterait à améliorer l'adéquation entre les aptitudes des étudiants et les exigences des études. Pour cela, le mieux est de renforcer les mécanismes de sélection, soit au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, soit à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il serait également utile d'orienter les étudiants par des actions de conseil plus généralisées.*

Une autre réponse à ces problèmes serait d'amplifier les signaux de prix. En ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, l'imposition de droits d'inscription à des niveaux assurant une plus grande récupération des coûts leur offrirait une source autonome de recettes, qui dépendrait de la capacité à attirer les étudiants ; les établissements obtiendraient ainsi les ressources financières nécessaires pour adapter leur offre et la qualité de leur enseignement. S'agissant des étudiants, des frais de scolarité plus élevés les inciteraient à choisir des formations en rapport avec leurs capacités, mais aussi à réduire la durée de leurs études. Si les droits d'inscription étaient finalement relevés, les obstacles financiers à l'accès pourraient devenir un problème. Les marchés financiers n'acceptant pas en garantie les investissements immatériels en capital humain, l'application de droits d'inscription ne peut pas être une mesure isolée et l'accessibilité financière doit être assurée par la mise en place de prêts études sous conditions de ressources, associés éventuellement à des subventions directes aux étudiants, fonction elles aussi des ressources. Cette combinaison de mesures aurait aussi pour effet de contrecarrer le biais social observé dans l'enseignement supérieur. Autre avantage important des droits d'inscription :

ils stimuleraient davantage la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur. Cependant, pour atténuer les problèmes d'asymétrie de l'information et permettre aux étudiants de faire des choix éclairés, les mesures récentes visant la publication des informations pertinentes concernant la qualité de la formation devraient être élargies et associées à des services d'orientation pour déterminer les perspectives futures d'emploi. Au lieu d'augmenter les droits de scolarité, le gouvernement pourrait envisager d'introduire d'autres formes d'incitations économiques, de façon à encourager les étudiants à utiliser de façon efficiente le système d'enseignement tertiaire. ■

### La performance du secteur financier pourrait-elle être encore renforcée ?

Le secteur financier est sain, dynamique et stable. Les banques ont démontré leur capacité à s'adapter aux nouvelles tendances des marchés, par exemple le déclin de la fonction d'intermédiation sur le marché de la dette publique et l'importance croissante des engagements internationaux. Elles ont contribué à l'expansion économique non seulement en développant leurs propres activités mais aussi, et surtout, en mobilisant le vaste stock d'épargne des ménages et en le plaçant efficacement pour répondre aux besoins de financement. Le fait qu'aucun problème bancaire sérieux n'ait été constaté depuis plusieurs décennies, à la différence d'un certain nombre d'autres pays, témoigne de la bonne santé persistante du secteur.

Une caractéristique du système financier belge est la concentration entre les mains de quatre grands conglomérats de « banque-assurance », qui offrent à leur clientèle un bouquet de services d'assurance, bancaires et financiers. Les autorités estimaient que l'émergence de ces conglomérats renforcerait la diversification et contribuerait à la stabilité financière. Or ces institutions tendent à maintenir la clientèle captive en utilisant des stratégies de vente liée, qui rendent plus coûteux le changement de banque et réduisent la transparence des prix, ce qui affaiblit les pressions concurrentielles. Quelques initiatives ont été engagées pour améliorer la transparence des prix et faciliter le changement de banque. Les autorités ont ainsi demandé un examen des éléments susceptibles de freiner la concurrence sur le marché des comptes d'épargne, mais il faut qu'elles aillent encore plus loin. *Elles devraient, par exemple, reconsidérer la réglementation autorisant la liaison d'une réduction du taux d'intérêt hypothécaire avec l'achat de certains produits d'assurance. Plus généralement, les mesures visant à renforcer la concurrence et la contestabilité sur le marché financier doivent pouvoir être appliquées énergiquement par l'autorité de la concurrence.* ■

### Une politique réglementaire moins prescriptive pourrait-elle être efficace et renforcer la concurrence ?

L'intervention de l'État sur les marchés du crédit à la consommation et des prêts hypothécaires revêt également plus d'ampleur que dans certains autres pays. Les autorités cherchent à protéger les consommateurs, notamment contre le surendettement, au moyen de diverses mesures administratives, entre autres une grille de taux d'intérêt maxima. Cependant, cette réglementation risque d'étouffer l'innovation sur certains segments particuliers du marché

du crédit. En outre, la grille des taux d'intérêts est devenue la norme pour certains crédits, notamment pour les cartes de crédit ou les cartes de magasin. Bien que cette réglementation semble efficace, elle paraît trop contraignante. Cela amène à se demander si les mêmes résultats ne pourraient pas être obtenus autrement, par exemple en donnant un caractère indicatif à la grille. *Des recherches empiriques sur les divers effets de la grille des taux d'intérêt pourraient contribuer à un débat entre parties intéressées et permettre aux autorités de concevoir d'éventuelles réformes. Cette action devrait s'accompagner d'un renforcement des mesures d'éducation financière pour permettre à la clientèle de s'adapter au nouvel environnement réglementaire fondé sur le marché.*

Les interventions des pouvoirs publics sur les marchés immobilier et hypothécaire sont également étendues. La réglementation plafonne la variabilité autorisée des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires à taux variables. De même, les pénalités pour remboursement anticipé sont plafonnées à trois mois d'intérêts. Les coûts de transaction élevés sur le marché du logement dissuadent les propriétaires de faire un prélèvement de valeur immobilière en revendant leur logement pour en acheter un plus petit ou prendre une location ; les décisions prises récemment par les gouvernements régionaux de diminuer les coûts de transaction vont dans la bonne direction, mais on pourrait faire davantage. De même, la longueur des procédures de forclusion peut contribuer à alourdir les coûts de transaction des banques, augmentant potentiellement les prix des prêts hypothécaires sur certains segments du marché. De surcroît, le crédit hypothécaire est presque exclusivement distribué par les banques ; la quasi-absence d'établissements de crédit hypothécaire non bancaires dans ce secteur peut s'expliquer par le fait qu'il n'existe ni de législation sur les obligations hypothécaires, ni de marché des titres adossés à des créances hypothécaires. Les prêts hypothécaires ne peuvent être rechargés que jusqu'à concurrence de la valeur initiale du prêt, ce qui réduit l'incitation à tirer profit de la valorisation du patrimoine immobilier pour lisser la consommation. Globalement, les propriétaires n'utilisent guère les instruments financiers qui leur permettraient de mobiliser leur patrimoine immobilier, comme le prélèvement de valeur immobilière. *Afin de moderniser le marché hypothécaire, il faudrait que le soin de déterminer les plafonds d'ajustement des taux d'intérêt soit laissé au choix des individus, que les pénalités pour remboursement anticipé soient calculées en fonction des coûts, que les coûts élevés des transactions immobilières soient réduits et que la longue période de forclusion soient raccourcies. La concurrence sur le marché des hypothèques peut être intensifiée en mettant en place une législation sur les obligations hypothécaires. En outre, pour faciliter le lissage de la consommation des ménages, il faudrait moderniser la législation sur le prélèvement de valeur immobilière et le prêt viager hypothécaire, de sorte qu'il soit plus aisé de souscrire de nouveaux emprunts hypothécaires sur la base des plus-values sur le capital.*

Les autorités ont également eu recours à la politique fiscale pour agir sur les évolutions financières. Il existe un certain nombre d'incitations fiscales favorisant les comptes d'épargne des ménages, les plans d'épargne-retraite, les programmes d'assurance-vie et les paiements hypothécaires ;

les dépenses fiscales correspondantes représentent près de 1 % du PIB. Ces mesures n'augmentent pas nécessairement les taux d'épargne et ne profitent manifestement pas aux consommateurs, mais il est certain qu'elles influent sur l'allocation de l'épargne. Elles exigent des taux d'imposition sur le revenu plus élevés qu'ils ne le seraient autrement. *Par conséquent, les coûts et avantages des diverses incitations fiscales favorisant certains instruments d'épargne devraient être revus et les incitations fiscales devraient être reconsidérées quand nécessaire.* ■

**Pour plus  
d'informations**

Pour des informations supplémentaires concernant cette Synthèse, merci de contacter :

M. Jens Høj, e-mail : [jens-christian.hoj@oecd.org](mailto:jens-christian.hoj@oecd.org), tél. : +33 1 45 24 90 80; ou

M. Ekkehard Ernst, e-mail : [ekkehard.ernst@oecd.org](mailto:ekkehard.ernst@oecd.org), tél. : +33 1 45 24 79 80.

## Références



**Études économiques :** Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : [www.oecd.org/librairie](http://www.oecd.org/librairie).

**Pour plus d'informations :** De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : [www.oecd.org/eco](http://www.oecd.org/eco).

**Perspectives économiques n° 80**, décembre 2006. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org/eco/Economic\\_Outlook](http://www.oecd.org/eco/Economic_Outlook).

**Réformes économiques : Objectif croissance** – Édition 2007. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org/croissance/objectifcroissance2007](http://www.oecd.org/croissance/objectifcroissance2007).

---

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :  
[www.oecd.org/librairie](http://www.oecd.org/librairie)

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : [www.SourceOCDE.org](http://www.SourceOCDE.org)

---

## Où nous contacter ?

### SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail :  
[berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE  
de Washington  
2001 L Street N.W., Suite 650  
WASHINGTON DC 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

### JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique  
Av. Presidente Mazaryk 526  
Colonia: Polanco  
C.P. 11560 MEXICO, D.F.  
Tél. : (00 52 55) 9138 6233  
Fax : (00 52 55) 5280 0480  
E-mail :  
[mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet :  
[www.oecd.org/centrodemexico](http://www.oecd.org/centrodemexico)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.